

le 15 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DASES 370 G** : 4 subventions (91 054 euros) relatives au fonctionnement de quatre bagageries parisiennes, portées par les associations Mains libres, Cœur du Cinq, Antigél, et la Bagagerie 20 (1er, 5e, 15e, et 20e).

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'autorisation de signer une convention annuelle avec les associations « Mains Libres », « Bagagerie 20 », « La Bagagerie d'Antigel » et « La Bagagerie Cœur Du Cinq », qui gèrent une activité de bagagerie pour des personnes sans domicile, et propose de fixer le montant de la subvention totale du Département de Paris au fonctionnement de quatre bagageries au titre de 2017 à 91 054 euros ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué 4 subventions au titre de 2017 au bénéfice de quatre associations mettant en œuvre des actions à destination des personnes sans domicile fixe pour les projets suivants :

- Une subvention de 48 554 euros est attribuée à l'association « Mains Libres » (n° SIMPA 93881, et dossier n° 2017\_00027) dont le siège social est situé 15 rue Jean Lantier (1er) au titre de l'année 2017 pour le fonctionnement de son activité de bagagerie pour les personnes sans domicile fixe, située au 15 rue Lantier (1er).
- Une subvention d'un montant de 7 500 euros est attribuée à l'association « Bagagerie 20 » (n° SIMPA 159141 et dossier n° 2017\_00069) dont le siège social est situé 6 rue Ernest Lefèvre (20ème) au titre de l'année 2017 pour le fonctionnement de son activité de bagagerie pour les personnes sans domicile fixe, située dans des locaux 5 rue Louis Ganne (20ème).

- Une subvention d'un montant de 12 000 euros est attribuée à l'association « La Bagagerie d'Antigel » (n° SIMPA 29 701 et dossier n° 2017\_00076) dont le siège social est situé 230, rue Lecourbe (Paris 15<sup>ème</sup>), au titre de 2017, pour le fonctionnement de son activité de bagagerie pour les personnes sans domicile fixe, située au 230 rue Lecourbe (15<sup>ème</sup>).
- Une subvention de 23 000 euros est attribuée à l'association « La Bagagerie Cœur Du Cinq » (n°SIMPA 185364 et dossier n° 2016\_00312) dont le siège social est situé au 24 rue Daubenton (5<sup>ème</sup>) au titre de l'année 2017 pour le fonctionnement de son activité de bagagerie pour les personnes sans domicile fixe, située au 12 rue Daubenton (5<sup>ème</sup>).

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires associations « Mains Libres », « La Bagagerie 20 », « La Bagagerie d'Antigel » et « La Bagagerie Cœur Du Cinq », de conventions annuelles présentées en annexe 1 du présent délibéré que Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 – Rubrique 584– Nature 6574 Ligne DF 34015 (subvention)</b>		
<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Mains Libres	La Bagagerie des Halles (1 <sup>er</sup> )	48 554 €
Bagagerie 20	La Bagagerie 20 (20 <sup>ème</sup> )	7 500 €
La Bagagerie Cœur Du Cinq	La Bagagerie Coeur du Cinq (5 <sup>ème</sup> )	23 000 €
La Bagagerie d'Antigel	Bagagerie Antigel (15 <sup>ème</sup> )	12 000 €
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>91 054 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**